

Dans la circulation, les changements de direction sont fréquents lorsque l'on se déplace avec un véhicule.

Statistiquement, la police constate, hélas, que l'absence du clignoteur ou l'oubli de l'éteindre fait partie des premiers vecteurs d'accidents au fil des ans.

Faites-vous partie de ces conducteurs «distracts» ?

Pourtant, aujourd'hui, la technique permet, de façon simple, l'utilisation du clignoteur qui a l'avantage d'indiquer clairement aux autres son intention.

Que dit la loi ?

Art. 39 al. 1 LCR

Avant de changer de direction, le conducteur manifestera à temps son intention au moyen des indicateurs de direction ou en faisant de la main des signes intelligibles.

Art. 41b al. 2 OCR

Le conducteur n'est pas tenu de signaler sa direction à l'entrée du carrefour à sens giratoire ni, pour autant qu'il ne change pas de voie, à l'intérieur du giratoire. L'intention de quitter le giratoire doit être indiquée.

Avec votre concours, il nous sera ainsi possible d'améliorer la sécurité routière sur nos routes...

Un grand Merci pour votre active participation.

Votre Police



Saviez-vous que ne pas indiquer sa direction ou ne pas interrompre le signe donné est passible d'une contravention de CHF 100.- ?

RAPPELEZ-VOUS

Le clignoteur,
un geste simple
pour vous
et pour les autres.



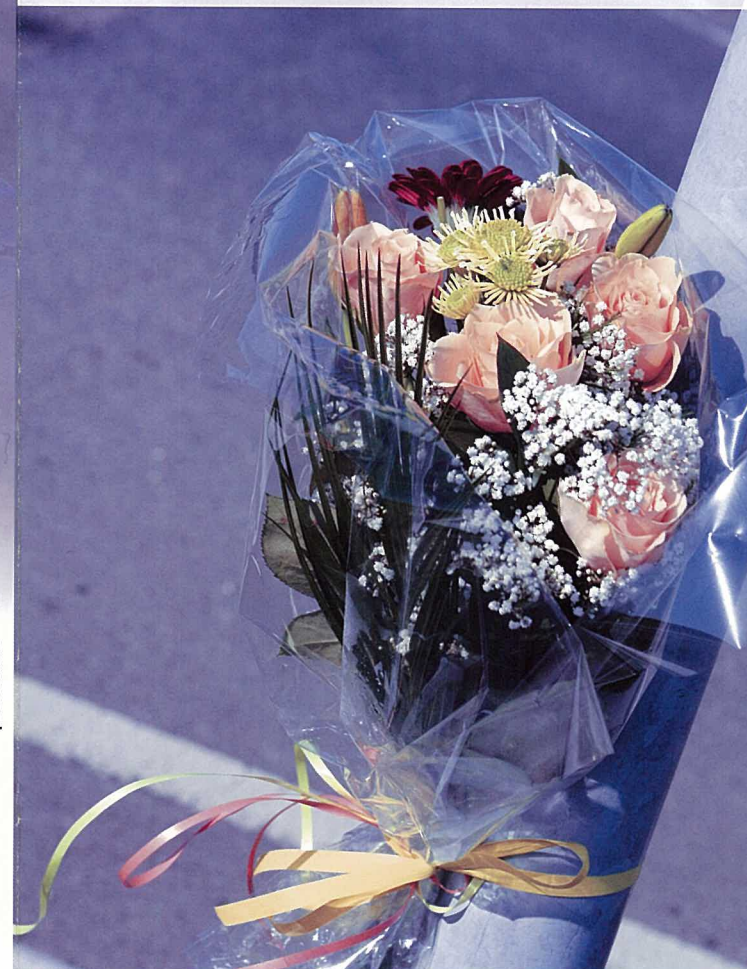
pulsion.ch



Police de Lausanne
Brigade de prévention routière
Rue Saint-Martin 33
1005 Lausanne

Tél. 021 315 37 90 ou 021 315 15 15
www.lausanne.ch/police

Souvenir d'un «petit oubli» de clignoteur.

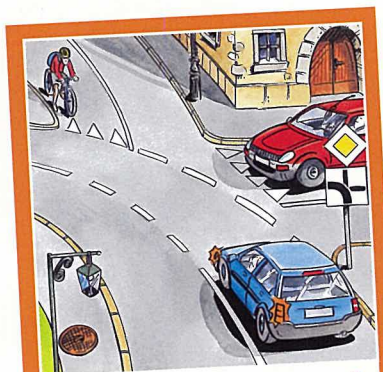


t. a. n. n. e



Se faire comprendre...

...lors des changements de direction

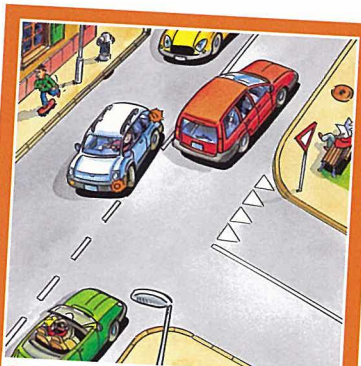


J'indique mon changement de direction, même si je reste sur la route prioritaire.

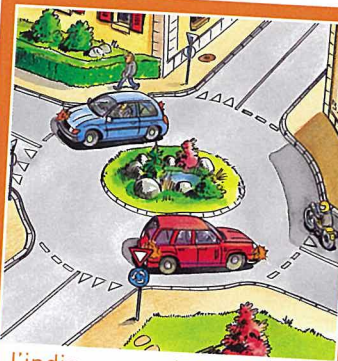


J'indique à temps mon changement de direction.

...lors des changements de direction



En ordre de présélection, je me positionne à l'extrême gauche de ma voie de circulation, avant d'obliquer dans cette direction.

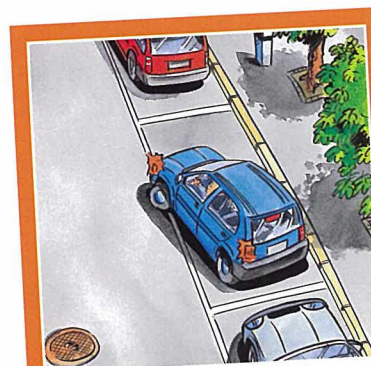


J'indique mon intention lorsque je quitte le giratoire.

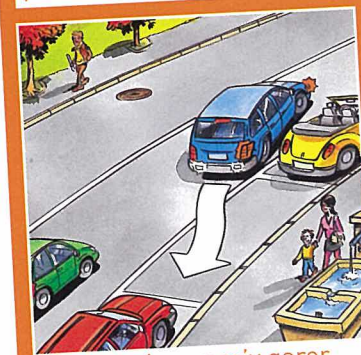


J'utilise le clignoteur de direction pour tout changement de voie.

...lors des départs et arrêts

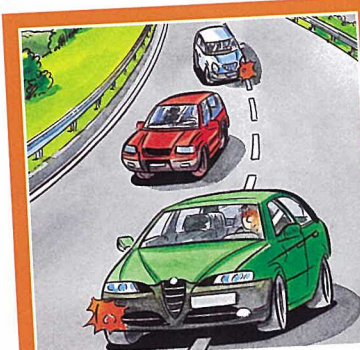


J'utilise le clignoteur de direction lorsque je quitte la place de parc...



...et aussi pour m'y garer.

...lors des dépassements



J'utilise le clignoteur de direction pour tout dépassement, y compris sur l'autoroute.